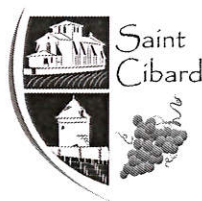


Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le trente et un mai à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 23/05/2023

Date d'affichage : 23/05/2023

Présents : Mmes FOREST Nathalie, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Eric.

Excusés : Mme PETIT Josiane (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick), et Mr BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr PIMBERT Éric)

Secrétaire de séance : Mr GARACH Henri

En exercice : 09

Présents : 07

Votants :09

Absent : 00

Excusé : 02

N° 18-2023

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ de Mademoiselle CAMPANER Audrey et à Monsieur BURTIN Sami du logement au 30 mai 2023, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame PETIT Wilfried de louer ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'attribuer le logement à Monsieur et Madame PETIT Wilfried pour la somme de 512 € mensuel charge comprises.

Cela correspond à :500 € de loyer + 12 € de taxe (ordures ménagères).

Le logement sera mis à disposition à compter du 09 aout 2023, au prorata du prix mensuel.

Un dépôt de garantie de 500 € sera versé dès la possession des lieux.

Le locataire s'acquittera mensuellement de son loyer, à terme échu, au Service de Gestion Comptable de Coutras.

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pascal AMOREAU

